
MAIRIE DE JUMEAUVILLE

78580 JUMEAUVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 SEPTEMBRE 2013

N° 42

Date de la convocation :
16/09/2013

Nombre de Conseillers :
13

Présents :
12

Votants :
11

Le **vingt-quatre septembre deux mil treize** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, ANGOULVENT, CABANILLAS, BENOIT,
QUINET

Messieurs : MURET, LECOQ, COCHIN, SECQ, MASSY,
MAZUBERT

Etait absent excusé : Monsieur CHABRILLAT

Monsieur MASSY a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2013.
20 heures 33 arrivée de madame QUINET.

1) TAXI

Malgré un avis défavorable de la commission des taxis, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une autorisation pour créer une place de stationnement de taxi. Cette autorisation n'implique d'aucune manière un engagement de la Mairie au plan financier, administratif, juridique...

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DRE-11-077 de février 2011 portant sur la réglementation de la profession de taxi dans les Yvelines, Monsieur le Maire informe qu'il convient de déterminer et de matérialiser un emplacement réservé au taxi dans la commune.

Cet emplacement devra être signalé, soit par un panneau, soit par un marquage sur la chaussée, dans le respect des prescriptions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

20 heures 42 arrivée de monsieur MAZUBERT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le nombre à un taxi autorisé à stationner sur la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer un stationnement sur le territoire de la commune en tant que taxi à l'emplacement prévu à cet effet : en haut de la Place de la Mairie à l'angle de la Rue des Rosiers , à compter du 21 octobre 2013.

2) DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à l'ouverture d'une nouvelle classe, l'installation d'un bungalow dans la cour de l'école s'impose, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Article 022 dépenses imprévues (BP 2013 = 26 441.03 €)	- 12 280 €
Article 608 (travaux pour installation 4 755.80€ + Bellec 609.96€ soit 5 365.76 €) + 5 400 €	
Article 6132 (location bungalow 750.43 €/mois + travaux + 2 anti pince doigts)	+ 6 880 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à prendre cette décision modificative.

Le bungalow sera installé le mercredi 2 octobre et à cette fin un arrêté de circulation sera promulgué et affiché.

3) CAMY – Rapport annuel relatif sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2012

Lors du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2013, le Président de la CAMY a présenté un rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport comporte les éléments relatifs à chaque service ou délégation à savoir :

- L'eau potable
- L'assainissement collectif et non collectif
- Les annexes

Pour Jumeauville il est fait mention de l'achat d'un poteau incendie pour 514.09 € .

Il est tenu à la disposition du public au siège de la CAMY et des Mairies Membres.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012.

4) CAMY – Rapport annuel 2012 relatif au le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Lors du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2013, le Président de la CAMY a présenté un rapport annuel 2012 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est présenté de la manière suivante :

- Collectes
- Déchèteries
- Le traitement

Il fait mention de 1341 T d'ordures ménagères traitées, de 532 T de déchets verts avec 25406 sacs distribués, de 192 T d'encombrants, de 136 T de verre, de 57 T de papiers et de 8,4 T de gravats collectés.

Il est tenu à la disposition du public au siège de la CAMY et des Mairies Membres.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.

Le conteneur du Relais, installé au pied de l'antenne pour les téléphones mobiles a été réparé.

5) REVERSEMENT A LA CAMY D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement est confiée à la CAMY.

Dans ce cadre de ce transfert de compétences, par délibération en date du 11 décembre 1996, les communes ont versé à la CAMY une partie de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) qu'elles ont perçue.

En effet, cette taxe, due lors de la délivrance des permis de construire, contribue au financement des équipements publics d'infrastructures (voirie, éclairage public, mais aussi eau, assainissement, etc...)

En 2012, la TLE est remplacée par la Taxe d'Aménagement, et par délibération en date du 27 mars 2013, les communes versent à la CAMY une part de cette taxe d'aménagement pour contribuer au financement des infrastructures publiques d'assainissement et d'eau potable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le versement à la CAMY de 1,5 point de la Taxe d'Aménagement perçue l'année précédente et ce, chaque année à compter de 2013.

AUTORISE le Maire à signer la convention à passer entre la Commune et la CAMY .

6) DISSOLUTION DU SIVOM D'ARNOUVILLE LES MANTES

Lors de sa séance du 24 juin, le Comité Syndical du SIVOM d'Arnouville Les Mantes s'est prononcé en faveur de sa dissolution.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable à la dissolution du SIVOM d'Arnouville Les Mantes

21 heures 30 : arrivée de monsieur LECOQ qui revient d'une réunion à la CAMY et dont il fera un compte-rendu lors du prochain Conseil.

7) PROJET DE REVISION DU PLU DE MEZIERES SUR SEINE

Lors de sa séance du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal de Mézières Sur Seine a arrêté le projet de révision de son PLU.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable au projet de révision du PLU de Mézières Sur Seine.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole La rentrée s'est bien passée. Une quatrième classe a été ouverte et se fait pour le moment dans la salle de motricité. En attendant le bungalow (qui servira de classe et sera opérationnel après les vacances de la Toussaint) la garderie se fait dans la salle polyvalente et le dortoir dans la classe maternelle.

Lors d'une réunion avec les délégués des parents d'élèves, monsieur le Maire a rappelé et précisé le rôle de la Commune.

Celle-ci finance entre autres tous les travaux qui ont eu lieu cet été dont le changement de la chaudière (qui devrait permettre d'économiser environ 20% d'énergie) et les travaux de réception, d'installation du bungalow et la location de celui-ci.

le futur contrat rural (4° classe, préau, dortoir, isolation, mise aux normes)

le financement des activités quand la semaine des 4,5 jours entrera en vigueur

la fourniture des services eau, gaz, électricité

le mobilier scolaire et les fournitures

Elle rémunère également 1 ATSEM, 1 agent pour le dortoir, 3 agents pour la cantine (60 élèves environ), 2 agents pour la garderie (une vingtaine d'enfants).

L'augmentation des tarifs des services scolaires : cantine et garderie municipale (qui en a déconcerté quelques uns) loin de compenser la totalité des frais engagés-concerne uniquement les coûts engendrés par l'augmentation des enfants fréquentant ces services.

Effectifs (2 nouveaux élèves arriveront en cours d'année) :

- Classe de Mme BRUMAUD
 - o 12 élèves en Petite section
 - o 12 élèves en Moyenne section
- Classe de Mme DUPONT et de Mme TOMBACCO
 - o 11 élèves en Grande section
 - o 11 élèves en CP
- Classe de Mme LIBERPRE
 - o 9 élèves en CE1
 - o 15 élèves en CE2
- Classe de M SAMOYEAU
 - o 10 élèves en CM1
 - o 10 élèves en CM2

Travaux effectués durant l'été

- Remplacement des chaudières à l'école et à la mairie
- Peintures extérieures (volets de la mairie, et dans l'atelier)
- Peinture dans la salle polyvalente
- Terrassement à l'école
- Deux ralentisseurs dans la rue d'Hargeville
- Réfection du court de tennis

Pour information :

- Les photocopieurs actuels de la mairie vont être remplacés par des nouveaux
- Parution dans 2 journaux de la délibération concernant le droit de préemption. Ce sont **Le Courrier de Mantes** et **Le Parisien**.
- Il est demandé de retravailler sur la réforme des rythmes scolaires (un projet devra être rendu pour les vacances de la Toussaint)

Sécurité routière

Concernant le stationnement dans la Grande Rue et notamment devant l'école, une réunion a eu lieu avec le Conseil Général, des idées ont été soumises, il conviendrait de les mettre en place.

Le stationnement pose aussi problème, rue Pichelou et impasse des Cours.

Transports

La CAMY en relation avec le STIF propose de modifier le circuit de la ligne n°10 Jumeauville-Goussonville-Boinville en faisant passer les bus par derrière la clinique et en augmentant la fréquence des transports.

Pour le SITS et les transports scolaires vers Mantes, il y a beaucoup d'amélioration par le respect des horaires et des parcours par Véolia (en remplacement de Combis).

Cimetière

Une des deux fontaines est bouchée.

Voirie

Le trottoir est affaissé rue d'Hargeville devant chez monsieur LECORRE.

Bois des Beurons

Des gravats viennent encore d'y être déposés.

Epicerie

Une épicerie s'est créée à Guerville. Son propriétaire souhaiterait passer avec un camion ambulant à Jumeauville une fois par semaine.

Google Maps

Le site a commis une erreur en baptisant Rue des Rosiers la Rue du Lavoir.

Piano

Un piano droit a été offert à la Commune. Le Conseil remercie vivement madame Claudia MASSA pour ce geste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 10
Le Maire,